

Créer un rayon de jardinage Biologique



SOMMAIRE

- 1) Le jardinage biologique : marché et perspectives
- 2) Les démarches administratives
 - * Les Centres de Formalités des Entreprises
 - * La carte professionnelle du GNIS
- 3) Les produits de jardinage biologique et les distributeurs :
 - * Les produits conditionnés
 - * Les graines
 - * Les plants de légumes et d'aromatiques
 - * Les engrais verts
 - * Les paillages
 - * Le matériel
 - * Les composteurs
 - * Les ouvrages et revues
- 4) Exemple de prix - Marges pratiquées
- 5) Quelques erreurs à éviter ...
- 6) Autres contacts

Avant-propos

A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse à toute personne souhaitant créer un rayon de jardinage biologique, qu'il s'agisse d'une création totale de magasin ou simplement de la mise en place d'un rayon de jardinage dans un magasin biologique existant.

Il a été réalisé suite à la création du rayon de jardinage du magasin biologique «La Citrouille », à Noyal sur Vilaine.

Ce guide n'a pas la prétention de vous apporter LA solution pour créer un rayon de jardinage biologique, beaucoup de rayons ont vu le jour avant lui.

Son but est plutôt de vous faire gagner du temps en recensant les principaux acteurs de ce secteur.

Vous y trouverez dans un premier temps les produits de jardinage biologique régulièrement vendus en jardinerie, ainsi que les coordonnées de différents fournisseurs.

Ensuite, vous trouverez quelques conseils par rapport à la législation, ainsi que sur les erreurs courantes à éviter.

Enfin, ce guide vous permettra d'appréhender l'aspect économique par des indications sur les marges pratiquées.

Toutefois, toutes les données qui se trouvent dans ce guide ne sont données qu'à titre indicatif, les fournisseurs et la liste des produits étant évolutifs.

1) Le jardinage biologique : marché et perspectives

Encore très peu répandus dans les rayons des jardinerie il y a quelques années, les produits de jardinage biologique connaissent un fort développement et sont présents dans quasiment toutes les jardinerie aujourd'hui, à plus ou moins grande échelle.

Toutefois, le marché du jardinage bio ne représente qu'une très faible part du marché « loisirs et jardin » auquel il appartient. Pour preuve, aucun chiffre à l'échelle nationale ne nous permet de distinguer la part des produits bio dans le secteur du jardinage.

Pourtant, du coté du consommateur, le jardinage biologique dispose d'une bonne image. Les jardinerie constatent notamment que le chiffre d'affaire des produits de jardinage bio est en constant développement. Une étude réalisée auprès de 11 jardinerie représentatives, dans le cadre de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » par Rennes Métropole, le SMPBR, Jardiniers de France et la MCE de Rennes, nous donne les résultats suivants :

	En quantité	En chiffre d'affaire
Désherbants	- 18 %	- 19 %
Traitements biologiques	+ 21 %	+ 27 %
Engrais verts	+ 77 %	+ 121 %
Engrais organiques	+ 13 %	+ 15 %

Evolution des ventes 2004/2005 – MCE Rennes

De même, le nombre de visiteurs se déplaçant au centre de Terre Vivante, centre de démonstration du jardinage biologique en Isère, ne cesse d'augmenter pour atteindre 23 500 visiteurs en 2005. La revue des 4 saisons du jardinage, quant à elle, est vendue à plus de 27 000 abonnés, et 3 000 revues sont commercialisées dans des magasins biologiques. La croissance sur ces 5 dernières années est d'environ 12% par an.

Le jardinage biologique sera sans aucun doute l'avenir du potager. En effet, les nombreuses études réalisées récemment sur les pesticides démontrent leurs effets négatifs sur l'environnement. De ce fait, leur utilisation devrait être de plus en plus réglementée, laissant ainsi une large place aux produits biologiques.

Mais pour que la démarche soit cohérente, en plus de proposer des produits respectueux de l'environnement, les jardinerie biologiques se doivent de travailler, dans la mesure du possible, avec les producteurs locaux.

* La chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source » :

Le 15 mars 2005, 25 jardineries de l'agglomération rennaise et de bassins versants ont signés la chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source ! », proposée par la MCE, Rennes Métropole, le Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais, Jardiniers de France et sous l'égide de la DRCCF.

L'objectif de cette chartre est de faire diminuer la vente de produits phytosanitaires au profit de techniques alternatives afin de limiter les risques de pollution des eaux de surface.

Les jardineries signataires s'engagent à :

- disposer de techniques sans pesticides et former leurs vendeurs à ces techniques
- décliner dans la surface de vente les supports de communication de la chartre (stop-pub, jardifiches, panneaux d'information ...)
- apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires une information sur les risques et les solutions sans pesticides
- fournir les données quantitatives nécessaire à l'évaluation.

En 2006, la chartre a été renouvelée avec au total 29 jardineries, soit 4 enseignes supplémentaires.

Pour adhérer à cette chartre, il faut contacter la MCE :

MCE Rennes :
48 boulevard Magenta – 35 000 RENNES
Tel : 02 99 30 35 50 – Fax : 02 99 35 10 67
www.mce-info.org



2) Les démarches administratives :

A) Pour créer une jardinerie :

Toute création d'entreprise commence par une idée... Avant de passer à l'acte, vérifier que cette idée est cohérente, aussi bien par rapport au marché visé que par rapport à votre motivation personnelle et votre projet de vie. Une fois votre idée bien réfléchie et approuvée, l'aide des CFE vous permet d'en étudier la faisabilité et d'assurer sa réalisation.

=> L'aide des CFE :

Pour toute création d'entreprise, il est nécessaire de prendre contact avec un CFE: Centre de Formalités des Entreprises. En fonction du secteur, le CFE est différent. Pour la création d'une jardinerie comme de tout autre commerce, le CFE compétent est la Chambre de Commerce et d'Industrie.

<p style="text-align: center;">Chambre de commerce et d'industrie de Rennes 2, avenue de la préfecture CS 64204 35042 RENNES Cedex Tel : 02 99 33 66 66 / Fax : 02 99 33 24 28 Mail : webmaster@rennes.cci.fr</p>
--

*** Qu'est-ce qu'un CFE ? A quoi sert-il ?**

En relation avec 9 partenaires, le CFE permet d'effectuer, en une seule fois, en un même lieu et avec une seule et même déclaration, vos formalités administratives liées à l'état civil de votre entreprise.

Son rôle est l'accompagnement de projet. Différentes prestations peuvent être accordées :

- l'accompagnement homme/projet : motivations, compétences ...
- méthodologie à adopter pour réaliser l'approche de marché et l'approche financière
- présentation des différents statuts juridiques, régimes sociaux et fiscaux
- point sur les aides à la création d'entreprise
- Accompagnement pour le montage des dossiers d'aides
- Présentation des réseaux d'accompagnement

Toutefois, la gamme de jardinage bio étant assez restreinte, il est difficile d'envisager la création d'une jardinerie uniquement sur la base des produits biologiques.

B) Pour créer un rayon de jardinage dans les magasins biologiques :

Pour les magasins biologiques existants, la création d'un rayon jardinerie est une solution de diversification, permettant d'abord d'augmenter l'offre pour les clients, mais qui constitue également un moyen d'appel pour élargir la clientèle. Dans ce cas, la seule démarche administrative est la demande de la carte professionnelle du GNIS, nécessaire pour la commercialisation de semences et/ou de plants.

=> La carte professionnelle du GNIS

En France comme partout en Europe, la vente de graines est une activité réglementée. Afin d'y être autorisé, il est nécessaire de demander la carte professionnelle du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants). Des frais d'inscription, de 20,50 €(en 2006), sont demandés la première année. Cette carte est gratuite par la suite, mais à redemander tous les ans.

GNIS – Service Réglementation

44, rue du Louvre

75 001 PARIS

Tel : 01 42 33 51 12 / fax : 01 40 28 40 16

Mail : gniscontact@gnis.fr

En l'absence de cette carte, l'activité est illégale. Le contrôle est assuré par la DGCCF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes), qui contrôle également que les graines que vous vendez soient inscrites au catalogue officiel des semences, et que le taux de germination des graines est supérieur au taux minimum de germination défini pour chaque espèce.

3) Les produits de jardinage biologique et les distributeurs :

Un rayon de jardinage biologique n'est pas très différent d'un rayon de jardinage « habituel ». En effet, les besoins du jardinier ne sont pas opposés, c'est plutôt la méthode choisie qui diffère. On y retrouvera donc bien sûr des graines, des plants et du matériel pour jardiner. On retrouvera également des produits pour lutter contre les ravageurs et maladies, mais il est vrai que ce ne sont pas les mêmes : nous éviterons les molécules chimiques pour les remplacer par des molécules plus naturelles. Enfin, on y trouvera des paillages qui permettent d'éviter le recours aux herbicides, des composteurs permettant de faire son engrais organique avec les nos déchets organiques, et des revues ou ouvrages spécialisés.

Les produits de jardinage biologique se classent en plusieurs groupes :

- les produits conditionnés
- les graines
- les plants de légumes et de plantes aromatiques
- les engrais verts
- les paillages
- le matériel
- les composteurs
- les ouvrages et revues

- Les produits conditionnés :

La gamme « jardinage bio » est nettement moins étendue que dans les rayons conventionnels qui présentent une grande variété de pesticides. D'abord, ce marché étant assez récent, il est en cours de développement et les concurrents sont encore assez peu nombreux. Ils sont cependant en augmentation avec la création de « marques magasins » et le développement de produits de jardinage bio par des entreprises plus connues pour leurs pesticides (Algoflash, Vilmorin ...). Une autre raison de cette gamme plus limitée vient du fait que les besoins sont généralement moins importants. En effet, le jardinage biologique consiste à rechercher un équilibre au jardin, le rôle des intrants n'étant que de faciliter cet équilibre, maintenu par ailleurs par de bonnes pratiques agronomiques.

Les produits les plus couramment utilisés se classent en 3 catégories :

- les amendements et engrais
- les produits de défense contre les ravageurs et maladies
- et les autres produits

Voici les produits les plus fréquemment rencontrés en jardinerie :

Amendements et engrais	produits de défense	Autres produits
Amendement calcaire et magnésien	Anti-oïdium	Activateur de compost
Bio stimulant aux algues	Bacillus thurengiensis (anti-chenille)	Bande de glu
Corne broyée et/ou torréfiée	Blanc arboricole	Collier arboricole
Engrais fraisiers	Bouillie bordelaise	Kit test pH
Engrais agrumes	Ferramol (anti-limaces)	mouillant
Engrais aux algues	Fortifiant cuivre	ombrage serre
Engrais plantes aromatiques	Insecticide pucerons et taupins	Pralin
Engrais bêchage	Insecticide/Acaricide	Panneaux englués
Engrais conifères	Insecticide biologique	Pièges à phéromones
Engrais géraniums	Insecticide huile d'hiver	Larves de coccinelles
Engrais hortensia	Insecticide total	
Engrais jardin toutes plantes	Maladie des fruitiers	
Engrais légumes	Savon mou	
Engrais fruitiers	Soufre	
Engrais oliviers	prêle	
Engrais petits fruits	Traitement cloque du pêcher	
Engrais plantes de bruyère	traitement hiver	
Engrais pomme de terre	Vers des fruits et légumes	
Engrais potager		
Engrais rosiers		
Engrais tomates		
Engrais universel		
Guano		
Jus de fumier de cheval		
Lombricompost		
oligo-éléments		
Phosphate naturel		
potasse organique		
Poudre d'os		
Purin ou poudre d'ortie		
Sang desséché		

Produits de jardinage biologique les plus rencontrés en jardinerie, toutes marques confondues

Ces produits sont soumis à des normes strictes en ce qui concerne le conditionnement, la présentation et les conditions de mise en marché (tests environnementaux, toxicologiques ...). Ils sont difficilement commercialisables par les producteurs eux-mêmes (exceptés les purins et poudre de plantes) car le coût nécessaire pour leur autorisation de mise en marché ne peut-être amorti qu'avec de grandes quantités produites.

Afin de pouvoir être commercialisés dans les magasins biologiques, ces produits doivent posséder la mention « utilisable en AB », ainsi que celle nécessaire pour tout produit destiné au jardinier amateur : « produit autorisé dans les jardins ».

Ces produits destinés au jardinage biologique ne se vendent généralement pas comme les herbicides ou autres pesticides dont les fonctions sont bien connues. Pour certains de ces produits, la vente sera quasiment nulle en l'absence de vendeur pouvant apporter un conseil. Le conseil est donc un point très important, peut-être encore plus en jardinage biologique où

les solutions sont moins « radicales » et nécessitent beaucoup de compréhension de la part des utilisateurs. Toutefois, afin de développer leurs ventes, les différents fournisseurs travaillent beaucoup sur la communication en exposant clairement les fonctions du produit. C'est le cas des engrais principalement où il en existe quasiment un par plante alors que leur composition chimique est généralement très proche.

* Les principaux fournisseurs :

- **CP Jardin** : 19 bis rue Eugène-Mascart – 59 570 BAVAY
Tel : 03 27 66 97 12
- **Euphytor** : 18 avenue Maximin Martin – 83 550 VIDAUBAN
Tel : 04 94 99 72 72 – Fax : 04 94 73 14 42
- **Magellan** : Zone artisanale Les Landes – 24 290 LA CHAPELLE AUBAREIL
Tel : 05 53 51 22 25
- **Nutrisol** : Société Natura
2 rue d'Hanoi – 58 000 NEVERS
Tel : 03 86 61 08 28 -
- **Profertyl** (Le jardin nature, Victor le jardinier) :
11-13 rue Newton – 14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tel : 02 31 47 15 90 – Fax : 02 31 94 88 17
- **Solabiol** : gamme jardinage biologique de la société Capiscol
160 rue de la Valentine – 13 367 MARSEILLES Cedex 11
Tel : 04 91 24 44 01 – Fax : 04 91 24 44 91

Deux producteurs proposent également des purins végétaux (consoude, ortie, prêle, fougère) :

- **Sté J3C AGRI** – Jean-Christophe Chevalard
267, rue de Venise – 49 270 Saint Christophe la Couperie
Tel/fax : 02 40 83 77 31
- **LADRAT Benoit** : Route de Busseix – 87 500 LADIGNAC LE LONG
Tel : 06 25 65 63 41 – Mail : benladrat@hotmail.com

- Les graines :

« Fruit de la fécondation, la graine est le résultat d'une combinaison génétique originale et inédite. Depuis la naissance de l'agriculture, le cultivateur a appris à repérer les caractères d'une plante qui l'intéressaient (précocité, résistance, productivité, goût ...) et à sélectionner les graines correspondantes. Bien souvent, il a encouragé de nouveaux mélanges pour créer des variétés aux qualités complémentaires. Ainsi, au fil des cultures et au hasard des rencontres de pollens et de stigmates, le patrimoine culturel des semences s'est étoffé sous l'œil vigilant des générations de paysans et jardiniers.

De quelles semences à besoin un jardinier bio ?

Dans un jardin bio, la priorité est de créer les conditions favorables au développement de plantes vigoureuses où l'utilisation de pesticides devient inutile. Les variétés anciennes sélectionnées pour leur résistance multigénique (sur plusieurs gènes) y trouvent naturellement leur place. Cette forme de résistance repose sur plusieurs gènes. Elle est plus durable que les résistances monogéniques (sur 1 seul gène) des hybrides.

De même, des variétés locales adaptées au terroir seront moins sensibles aux attaques de parasites et prédateurs. Par ailleurs, la diversité des espèces et variété au potager met le jardinier à l'abri d'une perte massive de sa production quelles que soient les conditions climatiques de la saison. Les distributeurs de semences proposent de larges gammes de variétés intéressantes sur le plan gustatif, et avec des formes et des couleurs surprenantes à découvrir. » (*Source : Fiche ressource Terre Vivante « Choisir ses semences »*)

Toutefois, il est nécessaire de rappeler que, pour être commercialisées légalement, les variétés doivent être inscrites au catalogue officiel des semences. La vente de graines étant réglementée, il faut également la carte professionnelle du GNIS (cf. démarches administratives).

Enfin, certaines pratiques influent sur la qualité des semences, et donc au final sur l'appréciation que porte le client sur la jardinerie. Il est donc nécessaire d'y prêter attention. Voici quelques recommandations ...

Recommandations pour la conservation des graines :

Les taux de germination peuvent être influencés par les conditions de stockage dans les magasins. En dessous d'un certain seuil de germination, les semences sont impropres à la commercialisation (contrôle par la DGCCRF). Le taux de germination minimum réglementaire est défini pour chaque espèce. Quelques conseils afin de limiter les problèmes de germination...

- La semence est un être vivant. Les deux ennemis sont l'humidité et la température. Dans un endroit insuffisamment sec et frais, la semence vit et donc respire, consommant ainsi ses réserves et réduisant donc sa durée de vie. De plus, si les semences vivent, les insectes et micro-organismes peuvent également se développer, et donc altérer les semences. Les conditions optimales de conservation (et d'exposition pour la vente) sont donc :

- Un endroit frais et sec : température comprise entre 15 et 18° C
- Installation à l'ombre : ne pas les mettre en vitrine
- A l'abri des rongeurs, dont les dégâts peuvent être importants
- Eloigner des zones géobiologiquement perturbées (câbles électriques, transformateurs, matériel électrique...)
- Eloigner des substances germicides (colle à base de formaldéhyde, bois traités, ...)
- En saison de non vente, les semences peuvent être stockées dans une boîte étanche en chambre froide.
- Faire contrôler régulièrement le taux de germination, les durées moyennes ne sont que des indications et dépendent des conditions de conservation.

Remarques : certains fournisseurs de semences envoient aux jardinerie les résultats des tests de germination qu'ils effectuent et signalent donc les lots de graines qui ne sont plus vendables.

Rappel réglementaire sur la commercialisation des semences :

- Pour pouvoir être commercialisée, la variété doit être inscrite sur au moins un catalogue national des semences (une inscription dans un pays européen permet la commercialisation dans tous les autres pays européens)
- Doivent figurer sur les sachets : nom de l'espèce, de la variété et (si besoin) de la catégorie
- Lors de la vente de semences anciennes exclusivement destinées aux jardiniers amateurs, l'emballage doit porter la mention « variété ancienne destinée aux jardiniers amateurs », ce qui implique qu'elle doit être conditionnée et commercialisée en petite quantité.
- Un taux minimum de germination est défini pour chaque espèce, la vente est interdite en dessous de ce taux.

Toutefois, même sans ce taux minimum légal, il est parfois préférable de ne pas commercialiser les semences douteuses, au risque de perdre des clients mécontents.

Fournisseurs de graines :

- **Agrosemens** : (semences potagères)
1025 route de Gardannes – Les Milles – 13 290 AIX-EN-PROVENCE
Tel: 04 42 66 78 22 – www.agrosemens.com
- **Biau Germe (Le)** : (semences potagères et condimentaires, florales, engrais verts)
47 360 MONTPEZAT
Tel: 05 53 95 95 04 – www.biaugerme.com
- **Essem'bio** : (semences potagères)
Route de Saumont - 47 600 FRANCESCAS
Tel: 05 53 67 51 79 – Fax: 05 53 65 05 99
www.essembio.com
- **Ferme de Sainte-Marthe** : (semences potagères et condimentaires, florales, engrais vert)
BP10 – 41 700 Cour-Cheverny
Tel: 08 91 70 08 99 – www.fermedesaintemarthe.com
- **Germinance** : (semences potagères, florales, aromatiques, engrais vert)
Les Rétifs – 49 150 SAINT-MARTIN D'ARCE
Tel: 02 41 82 73 23 – Fax: 02 41 82 86 48
Mail : eurl-germinance@wanadoo.fr
- **Kokopelli Association** : (association de sauvegarde des semences– nombreuses variétés)
Impasse des palmiers – 30 100 ALES
Tel: 04 66 30 00 55 – Fax: 04 66 30 61 21
www.kokopelli.asso.fr
- **Magellan** : (quelques espèces légumières, engrais verts) :
Zone artisanale Les Landes
24 290 LA CHAPELLE AUBAREIL
Tel: 05 53 51 22 25

- Les plants de légumes et d'aromatiques :

Depuis 1 à 2 ans, la demande en plants biologiques connaît une forte évolution. Afin de pouvoir y répondre dans les meilleures conditions, la FRAB a mis en place une filière « plants et semences biologiques ».

La production de plants est le secteur où les producteurs locaux sont les plus faciles à intégrer. C'est même un atout non négligeable de travailler en direct avec les producteurs car le plant est vite périssable et, de ce fait, ne se prête pas bien au transport. De plus, les plants produits par les producteurs sont généralement plus vigoureux. Ils reprennent donc plus facilement chez les particuliers. Il est nécessaire de s'organiser assez longtemps à l'avance pour avoir du plant au printemps. La principale difficulté consiste à prévoir les quantités à vendre car il est nécessaire de le prévoir avant son entrée en production, soit plusieurs mois avant sa vente. En outre, le plant ne se conservant pas très longtemps, il est nécessaire d'échelonner la production.

Vous trouverez dans ce guide la liste des producteurs intéressés pour la vente de plants. Cette liste est le résultat d'une enquête réalisée auprès de tous les maraîchers et légumiers **d'Ille-et-Vilaine** en mai 2006. Tous les producteurs cités sont intéressés par la production de plants mais, à ce jour, certains d'entre eux commencent la production. Tous les fournisseurs ne pourront peut-être pas vous fournir de plants, cette liste n'est qu'une indication. A vous ensuite de prendre contact avec eux...

Remarque : Cette liste a été complétée par quelques producteurs hors-département bien connus en Bretagne.

Les fournisseurs potentiels de plants :

AVAL DOUAR BEO : (plant de pomme de terre)

Maison de Pays – 22 530 MUR DE BRETAGNE

Tel/fax : 02 96 26 03 25

Contact : fabrice TREHOREL : 06 77 84 22 09

BOISSON Sandrine : La Barbotais, 35330 BOVEL, 06 61 42 59 47, cendrin007@yahoo.fr

Espèces produites :

- ☒ Tomate : *Saint Pierre, Cœur de bœuf, Cerise*
- ☒ Melon gris de Rennes
- ☒ Basilic grand vert
- ☒ Coriandre
- ☒ Nombreuses fleurs

BOUVET Agnès, La Peignerie, 35140 SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, 02 99 04 43 42

Espèces produites :

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| ☒ Aubergine | ☒ Melon |
| ☒ Céleri | ☒ Pastèque |
| ☒ Concombre | ☒ Poivrons |
| ☒ Courgette | ☒ Tomates |
| ☒ Courges, potirons | ☒ Nombreuses fleurs |
| ☒ Différentes aromatiques | |

JARDY Sébastien, Le Pont, 35580 GUICHEN, 06 79 42 36 70

☒ Installé depuis peu, il ne peut fournir la liste des plants qu'il produit. Le contacter pour toute information.

MARION Joël, 25 rue de Tertre Gris, 35320 PANCE, 02 99 43 05 63

Espèces produites : ☒ Plants de fraisiers
☒ Oignons

Le Jardin d'herbes, VOLAND Christine, La cordonnais, 35560 BAZOUGES-LA-PEROUSE,
02 99 97 40 85 – jardin.dherbe@wanadoo.fr

Espèces produites :

☒ Graminées d'ornement :

- Poacées : plus de 150 cultivars
- Miscanthus : plus de 75 cultivars
- Cyperacées
- Juncacées

☒ Plantes aromatiques vivaces et annuelles

☒ Plants de légumes (cucurbitacées, tomates anciennes, ...)

- Paysons Ferme : (pomme de terre, échalotes)

Les Deux Croix – 56 300 NEUILLAC

Tel : 02 97 39 65 03 – Fax : 02 97 39 64 93

Mail : paysonsferme@wanadoo.fr

Les personnes citées ci-dessus ont souhaité être mentionnées dans ce guide. Je vous invite à les contacter pour toute demande d'information concernant l'approvisionnement de plants biologiques pour votre rayon jardinerie. D'autres espèces peuvent être produites sur demande.

Rappel: pour des raisons d'organisation, il est préférable de prévoir les commandes à l'avance.

NB : La FRAB (Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne) a mis en place une filière « Semences et Plants ». Ils peuvent éventuellement vous renseigner sur de nouveaux producteurs, où sur des producteurs hors département.
Pour les départements hors Bretagne, vous pouvez également vous renseigner auprès du GAB de votre département.

FRAB

17 rue du bas village – 35 577 Cesson-sévigné cedex
Tel : 02 99 77 32 34 – Fax : 02 23 30 15 75
frab@agrobio-bretagne.org

Recommandations pour la conservation des plants :

Le plant est, comme la graine, une espèce vivante. Mais au contraire de celle-ci, le plant est reparti en croissance. Afin qu'il puisse se développer normalement, quelques conditions doivent être respectées :

- il doit être placé dans un endroit lumineux afin d'éviter l'étiollement.
- il doit être arrosé régulièrement (prévoir un système évitant de salir le magasin)
- il doit être entretenu, c'est-à-dire qu'il faut enlever toutes les feuilles jaunes ou fanées.
- son déplacement doit être facile (pour les sortir par exemple)

- Les engrais verts :

Un rayon de jardinage biologique se doit de proposer des engrais verts. Le principe est d'enrichir et d'améliorer le sol en y incorporant les plantes poussées sur place. On profite du travail gratuit de ces végétaux qui puisent dans le sol des éléments qui seront restitués pour les cultures suivantes.

De plus, l'engrais vert protège le sol (améliorant la structure et limitant le développement d'adventices) et, grâce à l'action des racines, le travaille en profondeur.

Enfin, l'engrais vert permet d'absorber les nitrates qui, sans lui, seraient lessivés par les pluies et pollueraient les eaux souterraines.

Les engrais verts les plus employés dans les jardins amateurs sont la moutarde, la phacélie, le seigle, le trèfle et l'épinard.

Les fournisseurs d'engrais verts sont cités dans les fournisseurs de graines.

- Les paillages :

Les paillages, une des principales alternatives aux désherbants, font partie à part entière d'un rayon de jardinage biologique.

Chez les particuliers, il s'agit généralement de tontes de pelouse, de paille ou d'écorce de différents végétaux. Toutefois, un nouveau paillage connaît un fort développement depuis quelques années : les cosses de sarrasin.

Ce sous-produit de la meunerie a plusieurs avantages. D'abord, dans son rôle de paillage, il permet de limiter le développement des mauvaises herbes. Ensuite, il est facile d'utilisation et sa longévité est de 2 à 3 ans. Enfin, et c'est là son principal avantage par rapport aux autres paillages, il constitue une barrière contre les limaces et escargots.

De plus, il permet aux meuniers de valoriser ce produit qui a longtemps été délaissé.

* Les fournisseurs de paillages :

☒ Paillages cosses de sarrasin :

- **Legavre Gaston** : Les villes Berthe – 35 160 BRETEIL
Tél : 02 99 06 04 25 – Fax : 02 99 06 08 31

- **Noël Yves** : Moulin de Quincampoix – 35 560 RIMOU
Tél : 02 99 98 25 71

- **Au moulin de la Fatigue** : 19 rue du 70^e RI – 35 500 VITRE
Tél : 02 99 75 01 65

☒ Autres paillages :

- Paillage Fibralgo :
CAT des 4 vaulx – Coët Finet – BP4 – 22 130 CORSEUL
Tel : 02 96 82 70 71 – Fax : 02 96 82 74 00
4.vaulx-jardin@wanadoo.fr – www.4.vaulx-jardin.com

Remarque : Les paillages plastiques ont été volontairement oubliés. Même s'ils apportent une réponse positive aux désherbants, ils n'égalent en rien les paillages végétaux qui, outre leur rôle de paillage, permettent un apport de matière organique. Ils permettent également de travailler avec les producteurs régionaux.

• **Le matériel :**

Même si les ventes sont relativement faibles, un rayon de jardinerie nécessite de pouvoir fournir un minimum de matériel. L'offre peut être composée de matériel de jardinage courant (bêche, croc, binette, ...) mais également de matériel un petit peu plus original (par exemple la grelinette qui permet le travail du sol sans retournement et surtout sans trop d'efforts) ou en développement (le désherbeur thermique par exemple).

Remarque : sur tous lieux de vente, le matériel dangereux doit être adapté afin d'assurer la sécurité des clients. Les fournisseurs protègent très régulièrement le matériel, en installant des capuchons plastiques sur les dents des outils par exemple. En cas d'accident, la responsabilité est à la charge du gérant du magasin.

Les fournisseurs de matériel de jardinage :

- **Gregoire agri** : (désherbeur thermique)
Grande lande – 44 390 SAFFRE
Tel et fax : 02 51 81 56 61
- **Hector** : (désherbeur thermique, outils, bio-fourche, presse-mottes) :
22a, rue Claire Oster – 57 200 SARREGUEMINES
Tel : 03 87 95 33 20
- **Magellan** : (Houe maraîchère, presses-mottes, bio-fourche, semoirs, filets anti-insectes ...)
Zone artisanale Les Landes –
24 290 LA CHAPELLE AUBAREIL
Tel : 05 53 51 22 25
- **MO Grelin** (grelinette) :
95 impasse du manoir – 73 800 ARBIN
Tel : 04 79 84 14 53
- **Leborgne SA** (outillage):
Chef-Lieu – 73 310 ARVILLARD
Tel : 04 79 25 79 79 – Fax : 04 79 25 52 54
- **Perrin SA** (outillage):
Forge – 21 120 TIL-CHATEL
Tel : 03 80 95 12 55 – www.outilsperrin.com

- Les composteurs :

Les composteurs font partis des produits en développement dans les jardinerie. Outre leur avantage de réduire le volume de déchets ménagers collectés, ils permettent de fournir un engrais organique de haute qualité : le compost.

Les composteurs sont couverts par un éco-labels garantissant :

- la qualité du composteur (volume minimal, stabilité, aération, montage et démontage aisé)
- la présence d'une notice d'information détaillée pour bien réussir le compostage
- 40% minimum de matières recyclées
- une limitation des métaux lourds dans les plastiques

* Les fournisseurs de composteurs possédant la marque NF Environnement :

- **Beuvais diffusion** : (thermo-composteur, turbo-composteur, composteurs en bois)
ZA de Courtaboeuf – 4 Avenue des Landes – 91 958 Les Ulis
Tel : 01 64 46 45 46 – www.beuvais-diffusion.com
- **Fabrique des Gavottes** : (composteurs bois et plastiques, « Gardigame »)
3395 rue de Franche-Comté – 39 220 BOIS D'AMONT
Tel : 03 84 60 90 01 – www.gardigame.com

- **Perstorp Waste Systems :**
Route de Matafelon – BP20 – 01 460 NURIEUX
Tel : 04 74 76 69 00

- **SARL Patrice Dulin Palette :** (composteurs en bois)
19 rue du Bois – 80 540 REVELLES
Tel : 03 22 90 20 76 – www.sarlpdp.com

Dans les Côtes d'Armor, l'association Emeraude ID propose également des composteurs (bois, plastique), ainsi que des récupérateurs d'eau de pluie (300 à 1000 litres).

Cette association regroupe les piliers de l'agriculture durable :

- équité sociale, économie solidaire par l'insertion et le reclassement de personnes handicapées et de personnes en difficulté sociale
- valorisation des ressources locales (achat de matériau localement)
- récupération à la source (déchets ménagers, eau) puis valorisation.

Toute leur gamme de produit est conforme aux nouvelles normes de traitements écologiques.
Pour plus d'information, vous pouvez les contacter :

- **EMERAUDE ID :** 17 rue de Broglie – BP 10 707
22 307 LANNION Cedex
Tel : 02 96 48 40 00 – Fax : 02 96 48 53 46
Contact : Christophe ROCHCONGAR : 06 07 06 53 41 – ch.rochcongar@emeraude-id.fr

* Les ouvrages et revues :

Les ouvrages sur le thème du jardinage biologique sont assez nombreux. On peut citer par exemple "le Guide du jardinage biologique" de JP Thorez, "Jardiner bio c'est facile", "Ravageurs et Maladies au jardin" de O Schmid et S Henggeler, "compost et paillage au jardin" de D. Pépin, et "Le guide malin de l'eau au jardin" de JP Thorez. Ces cinq livres édités par Terre Vivante traitent de la majeure partie des problèmes rencontrés au jardin.

Pour les adeptes de la biodynamie, Maria Thun a écrit : « Pratiquer la biodynamie au jardin » qui traite de façon concise tous les points à connaître pour pratiquer cette forme de jardinage. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, de nombreux autres ouvrages sont également fort intéressants.

Du côté des revues, la principale est « Les quatre saisons du jardinage », éditée par Terre Vivante. Cette revue propose également des articles sur les thèmes de l'habitat écologique et des énergies renouvelables. Une autre est sortie récemment : « Jardiner Bio Magazine », revue trimestrielle éditée par System Press Edition.

On trouve de plus en plus régulièrement des articles sur le jardinage biologique et les techniques « douces » dans la majorité des revues consacrées au jardinage.

On peut même trouver un DVD sur la jardinage biologique : « Le Jardin Bio facile », réalisé en collaboration avec BiauGerme.

4) Exemple de prix – Marges pratiquées :

Les prix de vente public présentés ci-dessous sont une moyenne de prix relevés dans des jardinerie d'Ille-et-Vilaine entre Février et Mars 2006. Les prix d'achat revendeur sont ceux fournis par les distributeurs (prix catalogue). Toutefois, certains fournisseurs pratiquant des remises, la marge calculée ici peut s'avérer différente des marges réellement pratiquées.

Produit	Conditionnement	Prix d'achat revendeur	Prix de vente public	Marge pratiquée
Corne torréfiée	1,5 kg	5.74	6.85	1.19
Potasse organique	1,5 kg	4.1	8.3	2.02
Phosphate naturel	1,5 kg	4.13	8.3	2.01
Purin d'ortie	3 litres	12.5	14.5	1.16
Engrais potager	8 kg	9.7	15.5	1.60
Engrais fraisiers	1 kg	3.7	4.55	1.23
Engrais tomate	1 kg	3.6	5.10	1.42
Anti-pucerons	500 ml	6.6	8.95	1.36
Pièges à phéromones	2 pièges	7.95	13.8	1.74
Insecticide biologique	50 ml	4.51	8	1.77

En règle générale, les prix sont équivalents d'une jardinerie à une autre. Les marges pratiquées, de 1,2 à 2, sont variables suivant les distributeurs. Toutefois, une fois les remises effectuées, la marge moyenne se situe entre 1,6 et 1,8 ; et ceci quel que soit le distributeur.

5) Quelques erreurs à éviter :

- Par rapport aux plants :

Ne pas voir trop grand pour commencer. Les plants sont des produits qui peuvent vite périr. Il est donc préférable de prendre des quantités moins importantes mais qui seront vendues rapidement (en fonction aussi des possibilités de transport). La qualité du plant représente également la qualité de la jardinerie. Pour bien les garder, arrosez régulièrement (un stress hydrique favorisera leur montée à graines et donc le mécontentement du client) et disposez les dans un endroit lumineux.

De plus, si vous avez décidé de les sortir en journée, attention aux « coups de soleil » qui pourrait les brûler, mais aussi aux oiseaux, très friands de jeunes plantules.

- Attention aux odeurs :

Certains produits (guano par exemple) sont difficiles à exposer en rayon du fait de leur odeur prononcée. Ceci est encore plus valable dans les magasins faisant de l'alimentaire. En l'absence de réserve où ils ne gêneront personne, peut-être serait-il mieux d'y renoncer. Dans tous les cas, essayez de séparer le rayon jardinerie des rayons alimentaires.

- Attention au matériel :

Lors de l'installation du rayon, arrangez vous pour ne pas laisser d'outils à portée de main des enfants. Il en est de même pour les produits sanitaires. En cas d'accident, c'est le gérant du magasin qui est responsable.

- Jardiner naturel ne veut pas dire sans risques :

Même si les produits que vous proposez sont moins agressifs que certaines molécules chimiques, ils ne sont quand même pas bénéfiques pour la santé. N'oubliez donc pas de proposer des gants et autres masques de protection dans votre rayon, même si certain y verront là une incohérence.

6) Autres contacts :

Voici une liste d'organismes et de personnes qui ont tous plus ou moins travaillé sur le thème du jardinage biologique. Ils pourront certainement vous renseigner sur les questions que vous vous posez.

- *Centre Terre Vivante* : centre de démonstration; nombreuses parutions sur le jardinage biologique ; revue « les 4 saisons du jardinage », bimensuel sur le jardinage bio, l'habitat écologique... : 04 76 34 80 80 – www.terrevivante.org

- *FRAB* : Bondueau Sébastien – Animateur filière « Plants et semences biologiques »
Tel : 02 99 77 32 34 – Mail : frab@agrobio-bretagne.org
www.agrobiobretagne.org

- *MAB 29* : activité jardinage biologique, vente de produits de jardinage :
8 rue de Veilléneq – 29 460 Daoulas
Tel : 02 98 25 80 33 – Mail : maisondelabio@worldonline.fr

- *MCE Rennes* : Chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source »
Et programme Eau et Pesticides
Contact : MCE : www.mce-info.org – 02 99 30 35 50

- *EARL Jardins Rocamboles* : Luc Bienvenu et Christine Bannier :
=> Location de parcelles pour des jardins biologiques
La lande aux Pitois – 35 150 CORPS-NUDS – 02 99 57 68 32
bannierc@wanadoo.fr – www.jardinsrocamboles.fr

- *Jardin bio de Guichen et jardin sensoriel de Le Sel de Bretagne* :
=> Activité autour des jardins – publics scolaires et autres
Isabelle GARNIER (animatrice) : curieux@illeetbio.org
Association Culture Bio – Crotigné – 35 580 GUICHEN
www.illeetbio.org

Je tiens à remercier Pascal Travers, gérant du magasin biologique « La Citrouille » à Noyal-sur-Vilaine. La réalisation de ce guide s'appuie sur la création du rayon de jardinage de son magasin.